

Faire sa déclaration PAC

Objectifs

Être capable de faire sa déclaration PAC annuelle

Pré-requis

Venir avec un ordinateur qui pourra se connecter au wifi. L'ADDEARG pourra fournir quelques ordinateurs

Contenu

Être autonome pour sa déclaration PAC est possible, mais nécessite de bien connaître le fonctionnement de la PAC et l'outil Télépac.

Nous aborderons d'abord la réglementation PAC et les évolutions ayant un impact sur la déclaration, et nous présenterons l'outil Télépac pour comprendre quelles sont les informations nécessaires à sa télé-déclaration. Vous créez ensuite votre compte, puis utiliserez l'outil graphique et cartographique pour faire votre déclaration de surface, enregistrer des cultures, réaliser votre demande d'aide. Nous vérifierons pas à pas les informations enregistrées.

Une attestation de stage sera remise en fin de formation.

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 03/04/2018

Tarifs

Non agricole 175€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Caution de 50€ (non encaissée et restituée si présence à la formation) / Adhésion obligatoire à l'ADDEARG (15€ ou 7€ petits budgets)

Plus de renseignements

Responsable de stage: Guillaume Massein

addearg.formation@gmail.com

ADDEAR Gard

26 rue Centrale

30190 Saint Geniès de Malgoirès

Tel. 04 66 63 18 89

addearg.formation@gmail.com

N° d'organisme de formation :
91300280330

Taux de satisfaction : %

Repas tiré du sac le midi et une attestation de présence vous sera remise



Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

09 avr 2018

09:00 - 17:00 (7hrs)

ADDEARG 26 rue Centrale

30190 Saint Geniès de Malgoirès

Animateur ADDEARG

Amélie Bourgeade (Cap'Lea)

Partenaire(s)



Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire)